

Arles, mercredi 15 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00810

Pris en application:

Décision du DG du 5 décembre 2022 relative aux chômages 2023

Balisage et signalisation (Remplacement de l'ensemble des câbles d'alimentation des feux de navigation)

Feux de navigation hors service durant les travaux

Arrêt de navigation (Interdiction de franchir le Pont de l'A9 entre ROQUEMAURE et ORANGE) (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du 06/03/2023 à 12:00 au 10/03/2023 à 12:00 avec pour périodicité : Permanent
 - o **Rhône** au pk 221.920 Toute la largeur de la voie
- à partir du 13/03/2023 à 12:00 au 16/03/2023 à 05:00 avec pour périodicité : Permanent
 - o **Rhône** au pk 221.920 Toute la largeur de la voie

Commentaire:

Les usagers de la voie d'eau sont tenus de respecter les mesures temporaires précitées. L'interdiction de franchir le pont de l'autoroute A9 (entre ROQUEMAURE et ORANGE) est due au remplacement des cables d'alimentation des feux de navigation, ceci en faces amont et aval du pont considéré. Ces arrêts de navigation sont pris dans l'amplitude du chomage 2023 afin de perturber le moins les navigants.

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04 Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage:

17/03/2023

Par délégation

Joseph VIOLLIN

Tél: 04 90 96 00 85 - Fax: 04 90 96 91 36